

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N° 22 – 12

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

Contribution de 52'635.- sur le fonds régional TP affecté pour la participation à l'étude de projet définitif des mesures d'aménagement 2013-2014 pour les bus sub-urbains et urbains en ville de Nyon

Responsable : Pierre Stampfli

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

La mise en œuvre des mesures d'aménagement pour les bus situées dans le périmètre de la ville de Nyon fait partie du programme de réorganisation des transports publics. Comme pour le reste du district, la réalisation de ces mesures s'échelonne en plusieurs étapes.

En raison du nombre important de mesures, la Ville de Nyon a pris la décision de reporter la réorganisation du réseau urbain à décembre 2013. Afin d'assurer la fonctionnalité des lignes régionales réorganisées dès décembre 2012, des mesures urgentes à réaliser d'ici-là ont été identifiées. La participation du Conseil régional au financement de l'étude et de la réalisation de ces dernières a été traitée dans le cadre du préavis n°16-12.

Pour les mesures 2013 et 2014 situées dans le périmètre de la ville de Nyon, il s'agit de procéder aux études techniques dès maintenant pour garantir leur réalisation dans les délais impartis. Le Conseil communal de la Ville de Nyon a accepté le préavis communal n° 44 en mai 2012 pour l'étude de projet définitif de ces mesures. Le présent préavis vient compléter le financement de cette étude.

La réalisation des aménagements pour les bus va générer d'importants chantiers en ville de Nyon. Ils vont démarrer dès la fin de l'été 2012 pour réaliser les cinq mesures urgentes destinées au bus régionaux (Reverdil, Gare de Nyon, St-Jean/Porcelaine, Porcelaine/RC1 et la route de l'Etraz). Ces travaux vont se poursuivre en 2013-2014 pour réaliser les 43 autres mesures à échelonner entre 2013 et début 2014.

2. Objet (annexe A)

Comme indiqué sur le plan ci-annexé (annexe A), les 48 mesures à réaliser en ville de Nyon pour les bus régionaux et urbains 2013-2014 regroupent essentiellement :

- une vingtaine de feux de signalisation qui sont soit des anciens feux à adapter (en bleu sur le plan), soit des nouveaux feux à implanter (en rouge), et enfin des feux récemment installés à Nyon qui devront être synchronisés aux autres pour donner la priorité aux bus;
- du marquage pour créer des voies de bus dédiées et des panneaux de signalisation (en hachuré jaune sur le plan), qui touchent surtout l'axe principal Morâche-Signy-Cortot, Reverdil et l'avenue des Eules;
- des travaux de génie civil (panneau de chantier sur le plan) pour créer des voies réservées ou des arrêts pour le bus, des rebroussements et des croisements.

Le réaménagement de la plateforme de la gare, afin de rassembler l'ensemble des arrêts des bus urbains et régionaux au niveau de l'avenue Edouard-Rod, est la mesure qui marquera le plus le nouveau paysage urbain de Nyon. En effet, la place de la Gare, libérée des arrêts de bus actuels, va connaître un aménagement transitoire de qualité en attendant son aménagement définitif qui ne sera possible qu'avec le développement du plan de quartier de la Gare et la maîtrise des intentions des CFF.

L'ensemble de ces futurs aménagements permettra de transformer la gare de Nyon en un véritable pôle d'échange multimodal, facilitant la mobilité et incitant au report modal en faveur des transports publics et des mobilités douces.

Enfin, la réorganisation des transports publics nécessite la création de voies réservées aux bus qui empiètent parfois sur le réseau cyclable. Afin de ne pas pénaliser les cyclistes, une étude est menée en parallèle par la Ville de Nyon pour traiter de l'amélioration du réseau cyclable. Les réalisations y relatives seront coordonnées avec les travaux liés aux transports publics.

Le nombre total de mesures a diminué par rapport au tableau du préavis 7-11 pour plusieurs raisons : regroupement de mesures, mesures intégrées dans un projet communal en cours, mesures identifiées ne nécessitant pas d'intervention (p. ex. seuil conforme à la charte), mesures abandonnées suite à une modification de tracé de ligne de bus, etc.

Il est important de relever que sur les 48 mesures d'aménagement sur le territoire de la ville de Nyon :

- 25 mesures servent aux bus urbains et régionaux ;
- 10 aux bus urbains seulement ;
- 3 aux bus régionaux seulement.

Parmi ces mesures, 5 mesures urgentes pour le bus régional seront mises en œuvre pour le changement d'horaire de décembre 2012. Le financement de leur réalisation a été accepté en juin par le Conseil communal de Nyon (préavis n°51) et par le Conseil intercommunal (préavis 16-12).

3. Organisation, calendrier

Le pilotage de ce dossier est assuré par les services techniques de Nyon en coordination avec ceux de Prangins, le Conseil régional, le Canton et les exploitants des TPN et de CarPostal.

Le projet a été confié à un groupement de bureaux d'ingénieurs civils et spécialisés en transports. Cette communauté de bureaux d'ingénieurs assume tant la phase d'études que la phase de direction des travaux. Elle supporte également la coordination générale des actions et des consultations de toutes les parties concernées par la mise en place des transports publics.

Il est également prévu de consulter, en temps voulu, les associations qui œuvrent dans le domaine de la mobilité et qui représentent les intérêts des usagers touchés par la réorganisation des transports publics tels que l'ATE (Association Transports et Environnement), l'AVACAH (Association vaudoise pour la construction adaptée aux personnes handicapées), Pro Vélo La Côte (association pour la défense des intérêts des cyclistes), le Touring club Suisse (TCS) etc.

Parvenir à mettre en place toutes les mesures d'ici fin 2013-début 2014 demandera un déroulement de projet sans faille basé sur un calendrier particulièrement exigeant, soit :

- Projet de l'ouvrage y compris examen préalable : mai à septembre 2012
- Mise à l'enquête publique : septembre à novembre 2012
- Appel d'offres public : septembre à novembre 2012
- Demande de crédit de réalisation : décembre 2012 – janvier 2013
- Début des travaux : février 2013.

Ce calendrier ne tient pas compte de blocages liés à des procédures administratives pouvant survenir soit lors de la mise à l'enquête, soit lors de l'application des marchés publics.

Pour mémoire, les mesures urgentes pour les lignes régionales en ville de Nyon devraient être réalisées d'ici à décembre 2012.

4. Financement (annexe B)

Rappel du mécanisme de répartition financière

Comme prévu dans le préavis 60-10 (réorganisation et financement des transports publics régionaux), le coût des aménagements d'intérêt régional (p. ex. aménagements de la voirie et quais, système de détection aux feux, éclairage de sécurité) est partagé entre le fonds affecté du Conseil régional (75%) et la commune territoriale (25%). Les aménagements d'intérêt local (p. ex. abri bus, trottoir, éclairage de confort, accès piétons & vélos aux arrêts) sont entièrement à la charge de la commune territoriale.

Pour les mesures également utiles pour des lignes urbaines (Nyon, Gland et Rolle), une répartition des coûts est faite en amont en proportion du nombre de lignes régionales et urbaines concernées par la mesure. La répartition du financement fait l'objet d'une convention entre la commune, le Conseil régional, et le Canton dans certains cas. Selon le montant en jeu, la commune dépose un préavis pour assurer sa participation.

Pour les études, la répartition de la part pour les lignes régionales se fait selon les règles du préavis 60-10, à savoir 1/3 pour les communes territoriales, 1/3 pour l'intercommunalité par ligne de bus, 1/3 pour le fonds régional affecté.

Les coûts des aménagements, y compris les honoraires et frais d'études pour la réalisation des mesures 2013-2014 dans le secteur urbain de la Ville de Nyon, sont estimés à CHF 6'760'000.- TTC¹ au stade de l'avant-projet. Cet investissement devrait se répartir de la manière suivante:

- Ville de Nyon CHF 4'577'000.-
 - Part fonds régional CHF 1'922'000.- (qui fera l'objet d'un futur préavis)
 - Part de la commune de Prangins CHF 250'000.-
 - Part Agroscope Changins* CHF 11'000.-
- * s'il est décidé que la ligne urbaine desserve aussi le site de l'Agroscope de Changins

Le crédit d'études du projet d'ouvrage, projet qui fera appel à un ingénieur spécialisé en transports, à un ingénieur civil et à un architecte paysagiste, s'élève à CHF 422'200.- TTC réparti selon le tableau suivant (voir annexe B) :

Partenaires	Ville de Nyon	Prangins	Ev. Changins	Autres communes du bassin versant	Conseil régional	Total
Part pour les lignes urbaines	258'473	19'304	875	0	0	278'652
Part pour les lignes régionales	66'893	0	0	28'805	47'850	143'548
Sous-total étude	325'366	19'304	875	28'805	47'850	422'200
Part communication pour les lignes régionales	6'689	0	0	2'881	4'785	14'355
Total	332'055	19'304	875	31'686	52'635	436'555

¹ Pour mémoire, le coût des mesures urgentes pour les lignes régionales en Ville de Nyon sont estimés à environ CHF 1'500'000.- TTC (voir préavis 16-12).

4. 1 Etat de l'engagement financier du programme de réorganisation des transports publics

Rappel : détermination des 51 communes partenaires pour le fonds TP affecté : 13'523'659.--				
	Coût total (CHF)	Participation des tiers (VD,...)	Communes territoriales	Fonds TP Regionyon
Préavis 67-11	313'500.--	85'800.--	141'900.--	90'000.--
Préavis 68-11	280'500.--	0.--	187'000.--	95'000.--
Préavis 7-11	810'000.--	0.--	285'000.--	525'000.--
Préavis 16-12	13'261'208.--	6'536'619.--	3'000'074.--	3'724'515.--
Desserte Vernay	10'275.10	0.--	0.--	10'275.10
<i>Préavis 21-12</i>	<i>1'125'000.--</i>	<i>0.--*</i>	<i>0.--</i>	<i>1'125'000.--</i>
Préavis 22-12	436'555.--	0.--	383'920.--	52'635.--
Cumul engagements	16'237'038.--	6'622'419.--	3'997'894.--	5'622'425.--
%	100	41	25	35

*Cette donnée ne reflète pas l'engagement total du canton au travers de l'évolution du TRV pour 2013 = + 3'052'000.- dans l'exploitation du réseau

5. Conclusion

L'effort collectif est considérable pour mener à bien ce projet majeur afin d'accompagner le développement du district tout en préservant la qualité de vie de ses habitants.

La mise en œuvre des mesures d'aménagement pour les bus en ville de Nyon nécessite une étroite collaboration entre les différents partenaires. La délégation du pilotage de la mise en œuvre aux services techniques compétents dans les communes permet d'assurer un suivi de proximité et la coordination des transports publics régionaux avec les projets communaux.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

vu le préavis du comité de direction N°22-12 relatif à une demande de crédit de CHF 52'635.- décomposé comme suit :

- Montant pour l'étude des projets définitifs : CHF 47'850.-
- Montant pour la communication : CHF 4'785.-

ouï le rapport de la commission ad'hoc,

ouï le rapport de la commission gestion&finances,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'accorder le crédit de CHF 52'635.- pour la participation à l'étude de projet définitif des mesures d'aménagement 2013-2014 pour les bus en ville de Nyon;

d'imputer le montant total de CHF 52'635.- sur le compte du fonds TP affecté.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 30 août 2012, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Gérald Creteigny

Patrick Freudiger

Annexes :

- A – Carte des mesures d'aménagement pour les transports publics en Ville de Nyon
- B – Schéma de répartition des coûts d'étude selon le mécanisme du préavis 60-10